A.M., 2005

Arrêté numéro AM 2005-014 du ministre des Ressources naturelles et de la Faune en date du 13 avril 2005

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

CONCERNANT la délimitation des terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE,

VU l'article 85 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), modifié par le chapitre 11 des lois de 2004, lequel prévoit que le ministre peut, aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques et accessoirement la pratique d'activités récréatives, délimiter des parties des terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de délimiter les parties des terres du domaine de l'État apparaissant aux annexes jointes au présent arrêté ministériel aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques et accessoirement la pratique d'activités récréatives ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Les parties des terres du domaine de l'État apparaissant aux annexes 1A et 1B jointes au présent arrêté ministériel sont délimitées aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques et accessoirement la pratique d'activités récréatives ;

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 13 avril 2005

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
PIERRE CORBEIL

ANNEXE 1A

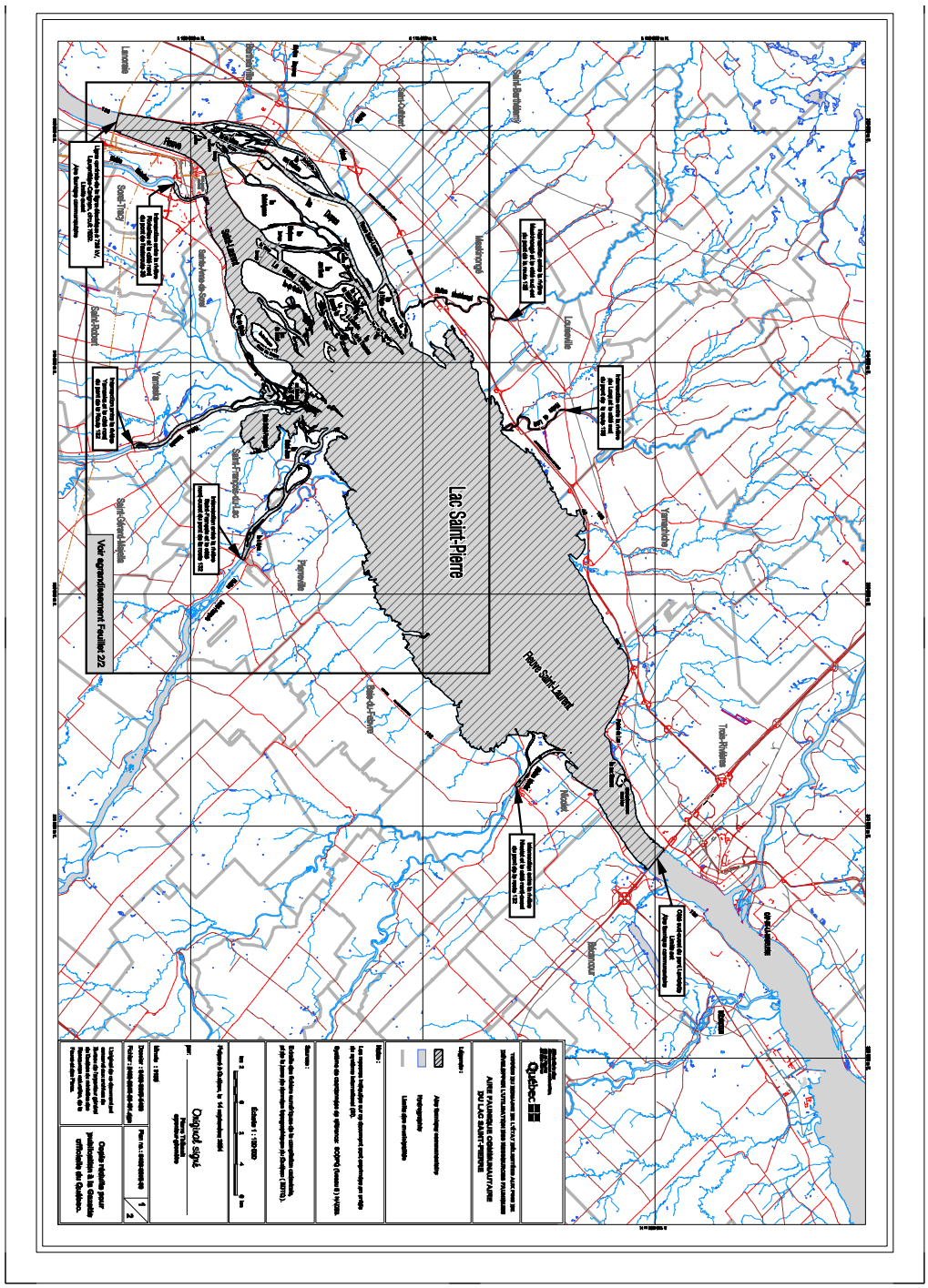
Lac Saint-Pierre
Fleuve Saint-Laurent
Voir agrandissement Feuillet 2/2
Aire faunique communautaire
Limite de municipalité
Hydrographie
Voie ferroviaire
Québec
AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE
DU LAC SAINT-PIERRE
Aujourd'hui
Pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec
Carte réalisée pour
les ministères et organismes
du Québec.

ANNEXE 1B

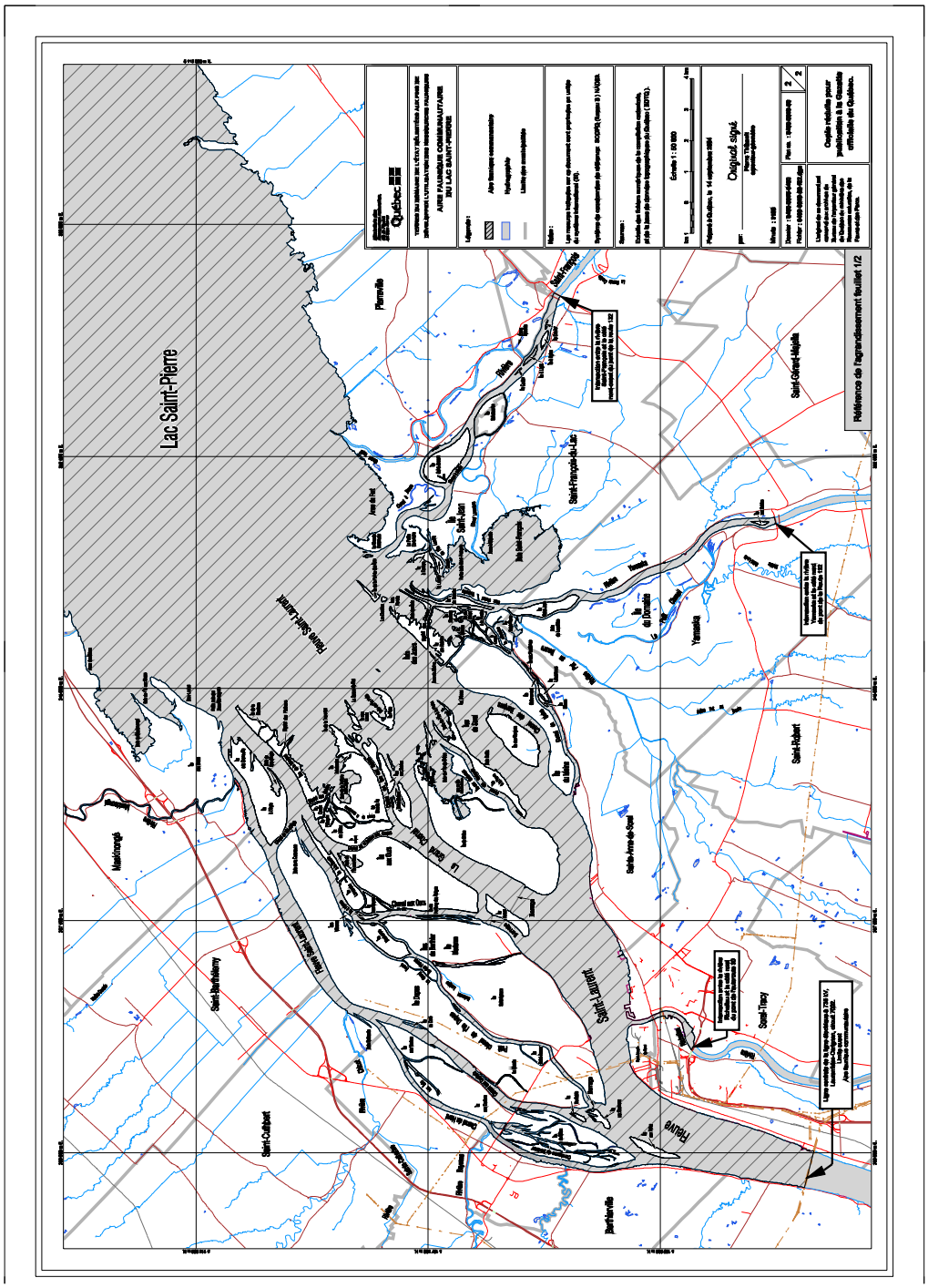
Lac Saint-Pierre
Fleuve Saint-Laurent
Pierreville
Saint-Pierre-les-Becquets
Saint-François-du-Lac
Yamachiche
Saint-Gérard-Majella
Saint-Sylvère
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Cuthbert
Maddington
Saint-Barthélemy
Saint-Hubert
Saint-Tite-des-Caps
Saint-Tite
Saint-Tite-Nord
Saint-Tite-Sud
Saint-Tite-Ouest
Saint-Tite-Est
Saint-Tite-Centre
Saint-Tite-Nord-Ouest
Saint-Tite-Sud-Ouest
Saint-Tite-Sud-Est
Saint-Tite-Nord-Est
Saint-Tite-Centre-Ouest
Saint-Tite-Centre-Est
Saint-Tite-Centre-Nord
Saint-Tite-Centre-Sud
Saint-Tite-Centre-Nord-Ouest
Saint-Tite-Centre-Sud-Ouest
Saint-Tite-Centre-Nord-Est
Saint-Tite-Centre-Sud-Est
Saint-Tite-Centre-Ouest
Saint-Tite-Centre-Est